

## Musées du Centre - Dépôts et partenariats - Boutiques

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Les musées du Centre proposent dans leurs boutiques des livres et des objets en lien avec la thématique des collections ou des expositions temporaires.

Pour mettre à disposition des visiteurs ces différents produits, les boutiques peuvent acheter ou accepter un dépôt. Grâce à ce dernier dispositif, les prestataires proposent à la vente les objets ou livres choisis sans que la Ville ait besoin de les acquérir. Les recettes obtenues sont en partie versées aux déposants, une partie revenant à la Ville suivant le montant de rétrocession décidé. Ce montant peut varier entre 10 et 45 % suivant les cas.

Cette organisation permet de varier le type de produits proposés et de valoriser temporairement certains objets ou créations suivant les expositions et les périodes de l'année.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le principe,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions précisant les modalités du partenariat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.*